



L'ALTERNANCE



L'**alternance** est un rythme de formation qui associe des périodes d'enseignements théoriques en centre de formation et des périodes d'enseignements pratique en entreprise.



Deux types de contrats permettent de suivre une formation en alternance et d'obtenir un diplôme :

- le contrat d'apprentissage
- le contrat de professionnalisation.

	Le contrat d'apprentissage				Le contrat de professionnalisation			
Bénéficiaires	Jeunes de 16 à 29 ans sans conditions particulières				Jeunes de 16 à 25 ans révolus et demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus			
	Les travailleurs handicapés ne sont pas soumis aux conditions d'âges							
Entreprises concernées	Secteur privé et secteur public				Secteur privé			
Durée	6 mois minimum				De 6 à 12 mois			
Caractéristiques	Ces contrats sont des contrats de travail							
Statut du bénéficiaire	Le statut du bénéficiaire est celui d'un salarié. A ce titre, il bénéficie de l'ensemble des dispositions applicables aux autres salariés de l'entreprise (horaires et durée de travail, congés payés, tickets restaurants...) La durée de travail inclut le temps passé en formation.							
Droits d'inscription universitaires	CVEC + exonération des droits universitaires				Exonération du CVEC et des droits d'inscriptions			
Tutorat	Le bénéficiaire est encadré par un tuteur en entreprise ou un maître d'apprentissage et un tuteur pédagogique							
Rémunération	Elle varie selon l'âge et le niveau de formation des bénéficiaires. Elle est calculée en pourcentage du SMIC ou du salaire minimum conventionnel s'il est plus favorable au salarié							
		De 18 à 20 ans	De 21 à 25 ans	De 26 à 29 ans		moins de 21 ans	de 21 à 25 ans	26 ans et plus
	Bachelor 1	43 %	53 %	100 %	Titulaires d'un Bac général ou DAEU	55 %	70 %	85 %
	DUT2 LP	51 %	61 %	100 %	Titulaires d'un Bac pro ou technologique	65 %	80 %	85 %
Exonérations	Cotisation salariales : < 79 % du SMIC : exonération totale ≥ 79 % du SMIC : pas d'exonération Cotisations patronales : régime général				Attention : suppression des exonérations des cotisations patronales depuis le 1 ^{er} janvier 2008			
Contribution de l'employeur	Coût forfaitaire versé par l'OPCO Païement de la contribution unique d'alternance par l'entreprise à l'OPCO				Le coût de la formation : calculé en fonction du nombre d'heures d'enseignements et du coût horaire fixé par formation.			
Aides financières pour l'employeur	Le coût total ou partiel de la formation est pris en charge par l'opérateur de compétence (OPCO) de l'entreprise							

À partir de septembre 2021, le DUT laisse la place au Bachelor Universitaire de Technologie (B.U.T.). Ce diplôme universitaire est un bac+3 qui vous permet d'obtenir le grade de Licence. Exceptionnellement, à la rentrée 2021, l'alternance en DUT sera toujours possible en 2^e année.



L'ALTERNANCE

FORMALITES

Pour ces deux types de contrats, une procédure est mise en place afin de faciliter la préparation, la rédaction et la gestion des contrats. Merci de la respecter :

L'étudiant intéressé par l'alternance devra télécharger sur le **site de l'IUT d'Amiens (<http://www.iut-amiens.fr>)** « **Rubrique Alternance** » une fiche de faisabilité. Cette fiche contient tous les éléments permettant la rédaction

du contrat. Elle est à compléter soigneusement avec l'entreprise d'accueil et à remettre au pôle alternance de l'IUT d'Amiens. Cette fiche devra être validée par le responsable pédagogique de la formation. L'IUT d'Amiens se charge de contacter l'entreprise pour aborder les points financiers et administratifs du contrat et lui transmettra le dossier complet pour validation et signature.

L'IUT d'Amiens propose quatre BUT/DUT et 12 parcours Licences Professionnelles en alternance selon 2 formules :

Diplôme	Volume Horaire	En contrat de professionnalisation	En contrat d'apprentissage	Rythme
Bachelor 1 GEA	444 H	✓	✓	M/J/V en entreprise L/M à l'IUT
DUT 2 GEA	444 H	✓	✓	L/M/M en entreprise J/V à l'IUT
Bachelor 1GMP	630 H	✓	✓	1 semaine en entreprise 1 semaine à l'IUT
DUT 2 GMP	630 H	✓	✓	1 semaine en entreprise 1 semaine à l'IUT
Bachelor 1 TC	588 H	✓	✓	L/M/M en entreprise J/V à l'IUT
DUT 2 TC	549 H	✓	✓	L/M/M à l'IUT J/V en entreprise
DUT 2 GC	550 H	✓	✓	1 mois en entreprise 1 mois à l'IUT
LP Réseaux et génie informatique	450 H	✓	✓	2 semaines en entreprise 1 semaine à l'IUT
LP Commerce et distribution	450 H	✓	✓	1 semaine en entreprise 1 semaine à l'IUT
LP Métiers de l'entrepreneuriat : - parcours EMPP - Parcours AM	450 H	✓	✓	L/M/M à l'IUT J/V en entreprise
LP Assurance Banque Finance : chargé de clientèle	546 H + certification complémentaire 126 H	✓	✓	2 semaines en entreprise 2 semaines à l'IUT
LP Travaux publics	450 H	✓	✓	2 semaines en entreprise 2 semaines à l'IUT
LP Performance énergétique des bâtiments	450 H	✓	✓	2 semaines en entreprise 2 semaines à l'IUT
LP Management des services de maintenance	450 H	✓		2 semaines à l'IUT et le reste en entreprise/mois
LP Gestion de la production industrielle - parcours OOP - parcours MPA	450 H	✓	✓	OOP : 1 semaine à l'IUT et 3 semaines en entreprise MPA : 2 semaines à l'IUT / 2 semaines en entreprise
LP Commercialisation des produits alimentaires : - parcours MUR	450 H	✓ https://www.mysup.fr	✓ https://www.mysup.fr	1 semaine à l'IUT 2 semaines en entreprise
LP Métiers du design	450 H	✓ https://www.mysup.fr	✓ https://www.mysup.fr	1 semaine en entreprise 1 semaine à l'IUT de sept à avril ensuite en entreprise